PROCURATION[1]

Je soussigné(e) :

Demeurant à :

Président(e) de l'association affiliée ……., numéro d'affiliation ……., membre de l'assemblée générale du Comité départemental d'Indre et Loire de tennis.

Donne procuration à Mme/M.

Président(e) de l'association affiliée ……., numéro d'affiliation ……., membre de l'assemblée générale du Comité départemental d'Indre et Loire de tennis en application de l'article 6.5 et de l'article 38.5 des règlements administratifs de la FFT.

Aux fins de me représenter à l'Assemblée générale du Comité départemental d'Indre et Loire de tennis du 7 novembre 2025.

Et l'ordre du jour m'ayant été communiqué, de prendre en mon nom toutes décisions, participer à tous travaux et à tous scrutins prévus au dit ordre du jour.

Fait à le

Signature de la personne donnant procuration
précédée de la mention manuscrite "bon pour pouvoir"

Signature de la personne à qui la procuration est donnée
précédée de la mention manuscrite "bon pour acceptation"

[1] Conformément à l'article 57.3.c des RA : « *les procurations dûment complétées et signées doivent être envoyées par courrier électronique au président de la Commission* [régionale des litiges]. *L'envoi devra être réalisé respectivement par le délégué souhaitant donner procuration et par le délégué bénéficiant de ladite procuration. Les courriers électroniques devront être envoyés au moins soixante-douze heures avant l'heure d'ouverture de l'Assemblée générale. La décision de la Commission sera prononcée en premier et dernier ressort au moins quarante-huit heures avant l'heure d'ouverture de l'Assemblée générale.* ».